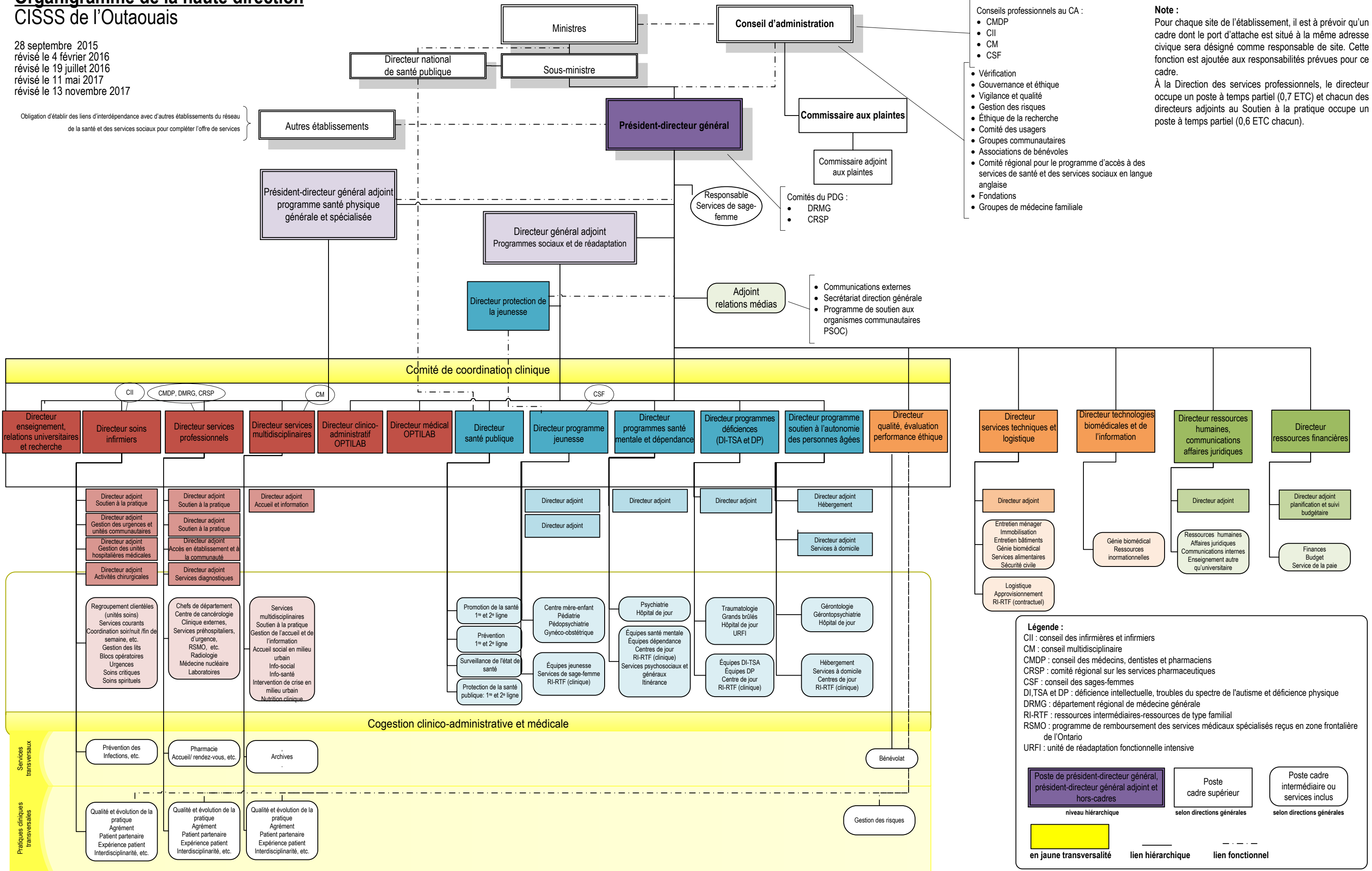


Organigramme de la haute direction CISSS de l'Outaouais

28 septembre 2015
révisé le 4 février 2016
révisé le 19 juillet 2016
révisé le 11 mai 2017
révisé le 13 novembre 2017

Obligation d'établir des liens d'interdépendance avec d'autres établissements du réseau de la santé et des services sociaux pour compléter l'offre de services



Note :
Pour chaque site de l'établissement, il est à prévoir qu'un cadre dont le port d'attache est situé à la même adresse civique sera désigné comme responsable de site. Cette fonction est ajoutée aux responsabilités prévues pour ce cadre.
À la Direction des services professionnels, le directeur occupe un poste à temps partiel (0,7 ETC) et chacun des directeurs adjoints au Soutien à la pratique occupe un poste à temps partiel (0,6 ETC chacun).